Réponse de Yannick Boubée, maire d'Aureilhan

Aviez-vous connaissance du mécontentement de ce collectif de riverains ?
D'abord, quelles sont les personnes adhérentes à ce collectif ? J'y reviendrai. C'est vrai qu'un certain mécontentement s'était exprimé au mois de juillet 2017, lors de la réunion publique, ce qui est logique lorsque des habitudes sont modifiées. A l'écoute des riverains, la municipalité avait pris en compte des suggestions émises, poursuivi sa réflexion et a fait œuvre de pédagogie quant au projet de sécurisation des abords de l'école Lamartine. Moi-même, et Madame Gasquet, Maire-Adjointe, avions même été à la rencontre des riverains, en porte-à-porte, pendant toute un après-midi pour expliquer les enjeux. Nous avions été très bien reçus et entendus par une bonne majorité des habitants.

Qu'avez-vous ressenti à ce moment-là ?
L'enjeu est fort. Il s'agit de sécuriser le cheminement quotidien de quelques 130 élèves entre l'école et le restaurant scolaire. Une fois les termes du sujet posés, la très grande majorité des riverains a bien compris que l'éventuelle gêne qu'ils pouvaient ressentir (30 minutes par jour) était tout à fait supportable par rapport à l'objectif de mieux assurer la protection des enfants.

Alors pourquoi cette lettre a-t-elle été adressée à la Presse ?
Il y a 2 à 3 familles, c'est-à-dire 3 à 5 personnes qui sont farouchement opposées à ce dispositif de sécurisation, qui ne font pas preuve de compréhension quant à la problématique et, pire, ne manifestent aucune réelle bienveillance à l'égard des élèves.

Pourquoi mettre ce dispositif de bornes aujourd'hui dans cette rue en particulier ?
Les dispositifs de sécurité mis en place aux abords des écoles sont issus de différentes demandes et recommandations de l'Etat dans le cadre du Plan VIGIPIRATE, et de bonnes pratiques édictées par l'Association des Maires de France. Il est, par conséquent, de ma responsabilité de maire de sécuriser, notamment, les établissements scolaires et leurs abords. Cela a été fait à Aureilhan et les abords de nos quatre écoles sont maintenant sécurisés. Bien évidemment, nous mesurons parfaitement que le risque zéro n'existe pas.
S'agissant de la rue Lamartine, plus d'une centaine d'enfants empruntent cette rue cinq fois par semaine pour se rendre au restaurant scolaire. L'installation de bornes escamotables aux extrémités des rues Lamartine et Pasteur, permettra de renforcer la sécurité des élèves, en neutralisant temporairement la circulation des véhicules sur la rue Lamartine. Ce dispositif, qui paraît gêner de manière effroyable quelques personnes, est très utilisé ailleurs, pour assurer la protection des piétons. Le monde bouge, le monde change et nous devons nous adapter, quel que soit le domaine.

D'autres options étaient-elles envisageables ?
Pour définir les concepts de sécurisation des abords des établissements scolaires, nous avons consulté le réfèrent sûreté de la Police Nationale, personne compétente s'il en est, qui est venu sur site. Nous avons suivi ses préconisations et, bien évidemment, nous avons retenu la plus efficace. D'autres options étaient possibles, comme celle mise en œuvre actuellement – chaîne manipulée par la Police Municipale -, mais présentaient des inconvénients bien supérieurs au dispositif retenu.

Le collectif des riverains accuse la Mairie de ne pas les avoir écoutés sur ce dossier.
Affirmation péremptoire trop facile. La Municipalité a été et demeure transparente dans son action. Une réunion publique d'information avait été organisée avant les travaux : certaines remarques pertinentes des habitants ont bien été prises en compte puisque des modifications sont intervenues par rapport au projet initial. Les riverains ont été informés par courrier à chaque étape des travaux. Enfin, j'ai reçu et discuté personnellement avec les personnes qui étaient à l'origine d'une pétition. Les services de la Ville ont même transmis, à leur demande, des documents relatifs aux marchés de

travaux. Ces personnes ont été écoutées mais la Municipalité, garante de l'intérêt général, en responsabilité, a été conduite à mettre en œuvre ce dispositif.

Quelle est votre conclusion ?

Il est de la responsabilité de ma fonction de maire de veiller à la sécurité de mes concitoyens. D'ailleurs, ma responsabilité pénale personnelle pourrait être engagée en cas de défaillance. A l'écoute des conseillers municipaux, des enseignants, des parents d'élèves, de la Maison des Jeunes et le Culture en charge du transfert des enfants, et des riverains, j'ai pris, en conscience, une décision pour mieux assurer la sécurité des enfants sur ce sujet comme sur tant d'autres. Les intérêts privés se heurtent parfois à l'intérêt général.

A présent, il faut rester raisonnable. Et l'attitude de ces personnes, qui n'ont pas indiqué leurs noms et qui sont dans l'incapacité de me transmettre les noms des riverains de leur collectif, est pour le moins peu raisonnable.

Des bornes escamotables seront actionnées, hors périodes de vacances scolaires, cinq fois par semaine, pendant trente minutes dans le créneau horaire 12h05 - 13h25. Les élèves doivent être protégés, c'est une priorité absolue de notre équipe. Après, chacun appréciera.